

**27^e Congrès de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (CSN)
Une profession engagée !**

30, 31 mai et 1^{er}, 2 juin 2006, Chicoutimi

Rapport des activités de la fédération



fneeq 
CSN

Table des matières

INTRODUCTION	151
1. ACTIVITÉS SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA PRÉSIDENTE	151
<i>Coordination des instances de la fédération</i>	151
<i>Syndicalisation et consolidation des syndicats</i>	152
<i>L'information et les communications</i>	153
<i>La représentation extérieure</i>	154
<i>La participation aux activités de la CSN</i>	155
2. ACTIVITÉS SOUS LA RESPONSABILITÉ DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	157
<i>Le regroupement privé</i>	157
<i>Les assurances et les régimes de retraite</i>	159
<i>Le comité femmes</i>	160
<i>L'équipe salariée et la direction du personnel</i>	161
<i>Autres mandats de travail et de représentation</i>	161
3. ACTIVITÉS SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE	163
<i>Le regroupement université</i>	163
<i>Le comité fédéral sur la précarité</i>	164
<i>La formation</i>	164
<i>Autres mandats de travail et de représentation</i>	165
4. ACTIVITÉS SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENTE	167
<i>Un mandat chargé au regroupement cégep</i>	167
<i>Le comité école et société</i>	169
ANNEXE 1 - ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA FNEEQ (CSN) SUR LE PLAN INTERNATIONAL	171

INTRODUCTION

Vous trouverez dans le présent document les rapports des activités des membres du comité exécutif de la FNEEQ (CSN). À la suite du dernier congrès de juin 2003, le comité exécutif était composé de Pierre Patry à la présidence, Ronald Cameron au secrétariat général, François Cyr à la première vice-présidence et Caroline Senneville à la deuxième vice-présidence. En mars 2004 s'est tenu un conseil fédéral spécial qui a amené des changements à la composition du comité : Ronald Cameron assume la présidence depuis ce moment, Caroline Senneville est devenue secrétaire générale et Jean Trudelle a été élu à la deuxième vice-présidence. Enfin, Marie Blais a été élue à la première vice-présidence en décembre 2004 lors de la réunion régulière du conseil fédéral. Les membres actuels du comité exécutif ont préparé leur rapport en tentant de couvrir le plus possible les activités sur l'ensemble du mandat.

1. ACTIVITÉS SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA PRÉSIDENTE

Selon les statuts et règlements de la FNEEQ, parmi les principales responsabilités de la présidente qui font l'objet du présent rapport, on note la coordination des instances de la fédération, comprenant autant les instances fédérales que sectorielles, la consolidation des syndicats et la représentation de la fédération. Dans ce dernier cas, cela comprend aussi la représentation auprès des instances, comités et groupes de travail de la CSN.

Par ailleurs, selon le partage des dossiers entre les membres du comité exécutif, la présidente s'est occupée de l'information et des communications durant tout le mandat. De plus, Ronald Cameron a agi comme responsable des comités action internationale et santé-sécurité-environnement pendant la durée de son mandat.

Coordination des instances de la fédération

Le principal mandat de coordination des instances se situe sur le plan fédéral entre le comité exécutif, le bureau fédéral, le conseil fédéral et les différents comités. Dans l'ensemble, chaque instance a pu jouer le rôle prévu aux statuts et règlements et l'ensemble des personnes impliquées à la fédération a pu bénéficier de l'appui nécessaire pour réaliser le plan de travail de la fédération, comme en témoignent les rapports des comités.

En ce qui concerne la coordination de l'équipe et celle des regroupements avec les instances fédérales, cette activité est partagée avec les autres membres du comité exécutif. Là encore, le bilan des services et ceux des regroupements en témoignent. La réflexion menée concernant les statuts et règlements, dans la foulée de la réflexion sur la vie syndicale, va permettre, croyons-nous, une meilleure coordination du travail de la fédération et une valorisation du rôle respectif des différentes instances et équipe de travail. Cette discussion, sous la responsabilité de la secrétaire générale, a mobilisé l'ensemble des membres du comité exécutif ainsi que les instances fédérales.

En ce qui a trait à la coordination des regroupements, elle s'est combinée avec la responsabilité de la représentation, notamment dans les différentes coalitions dans lesquelles les regroupements évoluent et surtout à l'occasion des manifestations publiques. On pense en particulier à la Coalition-cégeps, à la Table des partenaires universitaires et au Public Education Network / Réseau pour une éducation publique (PEN/REP). L'ensemble de cette synergie a permis à la FNEEQ et à la CSN de prendre une place sur les enjeux en enseignement supérieur, en particulier en ce qui concerne les transferts fédéraux en éducation postsecondaire et la vigilance à exercer sur l'évolution des discussions au regard des accords commerciaux internationaux en éducation.

Syndicalisation et consolidation des syndicats

La syndicalisation et l'affiliation de nouveaux syndicats se sont poursuivies durant le dernier mandat. Dans ce domaine, il est important de reconnaître que les processus sont lents et ne tiennent pas au fait d'une personne ou d'une décision d'instance. Lorsqu'un syndicat décide de se constituer ou de s'affilier à la FNEEQ, un mûrissement du projet s'opère entre les membres du syndicat et la décision de se syndiquer ou de s'affilier tient compte d'un ensemble d'aspects où la question de l'intérêt des membres constitue un critère déterminant.

Nous poursuivons depuis plusieurs années un travail de recrutement. Des efforts sont déployés dans tous les secteurs d'activité de la fédération. Du côté des établissements d'enseignement privés, quatre syndicats ont décidé de s'affilier à la FNEEQ. Trois syndicats d'établissements d'enseignement secondaire ont joint nos rangs : le Syndicat des enseignantes et des enseignants du Collège Esther-Blondin, le Syndicat des professeures et des professeurs de l'enseignement secondaire du Collège Jean-de-Brébeuf et le Syndicat des enseignantes et des enseignants de Villa-Maria. Aussi, le Syndicat des enseignantes et enseignants du Collège André-Grasset, établissement d'enseignement privé, a décidé de s'affilier en février 2006, nous permettant de jouer ainsi un rôle accru dans le secteur collégial.

Du côté des cégeps, la décision du Syndicat des professeurs du Collège de Valleyfield de quitter la Fédération autonome du collégial (FAC) et de s'affilier à la FNEEQ fut sans conteste accueillie avec enthousiasme par le regroupement. Après avoir vécu le syndicalisme indépendant pendant 18 ans, la décision de ce syndicat de revenir à la FNEEQ a été réfléchie depuis au moins deux ans et a été prise à la suite d'un bilan de son expérience. Nous avons salué cette décision en soulignant l'importance de développer un syndicalisme rassembleur qui permet à des groupes ayant vécu des expériences différentes de contribuer à développer une vision plus complète de la lutte à mener dans l'enseignement collégial. Nous espérons que cette décision marque le début d'une réflexion importante au sein des forces syndicales enseignantes dans les cégeps.

Du côté des universités, le principal défi demeure l'organisation de milliers d'étudiantes et d'étudiants salariés. Dans les suites de la lutte étudiante, des campagnes se sont engagées dans deux institutions universitaires : à l'Université Laval et à l'Université de Montréal. Des discussions au regroupement université ont permis aux syndicats de chargé-es de cours de prendre position

en faveur de ce travail d'organisation, reconnaissant de ce fait l'importance stratégique d'une bataille commune dans les universités. Notre projet est de constituer un secteur autonome au sein de la fédération qui permettra à notre syndicat des étudiantes et des étudiants diplômés employés de l'Université McGill de partager une approche sectorielle avec d'autres syndicats qui font face aux mêmes problèmes. Nous sommes aux prises avec une vive concurrence dans ces milieux, car l'Alliance de la fonction publique du Canada a aussi engagé des campagnes de syndicalisation. Nous croyons que la CSN et la FNEEQ peuvent mieux répondre aux aspirations des étudiantes et des étudiants salariés des universités tant sur le plan du rapport de force dans les institutions que sur le plan de l'expertise en enseignement supérieur.

Enfin, mentionnons qu'un avis de motion afin de débattre de la pertinence de l'affiliation à la FNEEQ a été déposé au Collège Édouard-Montpetit en 2003. Une décision en assemblée générale en 2004 a convenu de reporter la discussion après les négociations dans le secteur public. Une collaboration est établie avec le comité exécutif du syndicat et le débat doit se tenir à l'automne prochain.

Dans un autre ordre d'idées, le dernier congrès nous mandatait pour entamer une réflexion sur les nouvelles réalités syndicales en éducation et sur les impacts de celles-ci sur l'action syndicale. La réflexion a été entamée; un rapport de ces travaux a été présenté à la réunion du conseil fédéral de décembre 2004. Comme vous pouvez le constater dans le rapport du comité exécutif, nous comptons accorder une très grande importance à la réflexion sur la vie syndicale au cours du prochain mandat.

L'information et les communications

Depuis maintenant plusieurs années, la fédération a décidé de prévoir qu'une nouvelle personne conseillère syndicale aux communications fasse partie de l'équipe salariée. Au cours du mandat, cette personne a été requise par la négociation et la mobilisation dans le secteur public. Puisqu'elle était affectée aux besoins de la négociation dans les cégeps et à la suite d'une entente avec la CSN pour qu'elle conserve certaines responsabilités de la fédération, nous l'avons remplacée par une personne conseillère syndicale offrant le service habituel aux syndicats. À cet égard, une réflexion aura lieu en vue du prochain mandat.

La responsabilité de l'information et des communications ne peut se réaliser sans le concours de tous les membres du comité exécutif et des responsables des différents regroupements et comités de la fédération. S'il fut reconnu que la responsabilité générale relèverait de la présidence, il est évident que la rédaction et l'élaboration de stratégies d'information doivent s'ancrer dans les préoccupations des différents champs d'activité de la fédération. Ainsi, ce travail a été coordonné principalement à travers la revue *Carnets* et le site Internet de la fédération. Par ailleurs, plusieurs publications ont été réalisées pour répondre aux besoins des regroupements, mais aussi pour se conformer aux exigences de présentation de la fédération. Ainsi, nous nous sommes dotés, conjointement avec la CSN, d'un document d'accueil des nouveaux membres, de publications pour

présenter la fédération à de nouveaux syndicats dans une formule qui permet d'adapter des fiches d'information selon les différents besoins.

La revue *Carnets* a été publiée de manière régulière tout au long du mandat de la fédération. Un numéro spécial portant sur les cégeps en région et le rythme de publication exigée par la conjoncture ont eu tendance à exercer une pression à la hausse importante sur le budget prévu, surtout dans la première moitié du mandat. À la fin du mandat, compte tenu des objectifs budgétaires et des exigences de la négociation dans les cégeps, le rythme de publication a été ramené à un numéro à l'automne et un numéro au printemps.

Concernant le site Internet, une approche décentralisée a été mise en place permettant aux différents responsables politiques et aux coordinations des regroupements d'y présenter les informations pertinentes concernant le travail de la fédération dans chacun des regroupements. Il est prévu que les employées de bureau puissent assumer des responsabilités de mise en ligne selon les dossiers auxquels elles sont associées. L'approche générale concernant le site Internet demeure essentiellement de rendre disponibles les documents discutés en fédération et de mettre en ligne, dans la page de présentation de la fédération, les positions prises par la fédération sous la forme de communiqués. Rappelons, à ce propos, que le secteur public de la CSN possédait son propre site et qu'une section portant sur la négociation dans les cégeps offrait également des informations accessibles à ce sujet. Avec la fin de cette négociation, on devra envisager un travail de mise à jour tout en poursuivant les exigences d'information de la fédération par les autres mécanismes.

Au cours du dernier mandat, la fédération a cherché à être présente aussi souvent que nécessaire sur la place publique. De nombreux communiqués de presse ont été produits et bon nombre d'interventions publiques ont été faites. Le bilan à ce propos démontre que nous sommes présents très souvent dans les médias sur plusieurs enjeux.

La représentation extérieure

Tel que le prévoient les statuts et règlements de la FNEEQ, le président représente officiellement la fédération conformément aux décisions et mandats des instances de la fédération. Outre les communications externes et la prise de parole publique, cette dimension du travail se déploie de différentes façons.

D'abord, il y a la représentation lors des consultations gouvernementales. Nous avons participé à plusieurs commissions parlementaires avec la CSN, sans compter une présence importante au forum ministériel sur les cégeps. Avec les autres membres du comité exécutif, nous avons participé à plusieurs rencontres, dont celles avec la Commission sur l'évaluation de l'enseignement collégial et celle avec le Conseil supérieur de l'éducation.

Mais le travail de représentation ne se résume pas à celui des instances ministérielles ou paragouvernementales. La participation de la FNEEQ à différentes coalitions a permis d'assurer la repré-

sentation de la fédération à plusieurs niveaux : Coalition-cégeps, Table des partenaires universitaires, Réseau pour une éducation publique, Coalition pour la déconfessionnalisation du système d'éducation, etc. De plus, le président représente la FNEEQ au conseil d'administration de l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA), qui a organisé deux événements importants : un colloque à l'automne 2005 et la semaine québécoise des adultes en formation. Aussi, dans les responsabilités liées à l'action internationale, il a participé à l'assemblée générale annuelle du groupe *Alternatives*.

La participation aux activités de la CSN

Le président est le représentant de la FNEEQ au bureau confédéral de la CSN et l'un des délégué-es au conseil confédéral. Le bureau confédéral a des responsabilités de suivi et de coordination du travail à la confédération; quant au conseil confédéral, il s'agit de l'instance suprême de la CSN entre les congrès. Le rôle de la FNEEQ a été d'appuyer le renforcement de l'action sociale et politique de la confédération.

Outre la participation aux instances confédérales, le président est membre du groupe de travail sur les partenariats public-privé (PPP) et du groupe de travail CSN en éducation. La présidence participe également aux travaux du Comité de coordination générale de négociation. Le CCGN, comme son nom l'indique, est un lieu de coordination des fédérations, mais il est aussi un lieu de réflexions et d'échanges sur les tendances présentes dans le monde du travail qui confrontent les organisations syndicales.

2. ACTIVITÉS SOUS LA RESPONSABILITÉ DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les principales responsabilités du secrétariat général pour le présent mandat ont été :

- Le regroupement privé;
- Les assurances et les régimes de retraite;
- Le comité femmes;
- La gestion du personnel;
- Le secrétariat (avis de convocation, archives, etc.);
- La trésorerie.

Les statuts et règlements de la fédération confient au secrétariat général des responsabilités statutaires. Celles-ci portent d'abord sur les questions d'organisation et d'instances ainsi que la responsabilité du personnel et de la trésorerie. La question des instances est principalement composée de la convocation, de la production des procès-verbaux et de l'exécution des décisions prises et des mandats. Le présent rapport ne reprendra pas ces différents aspects des activités de base du secrétariat général, ni non plus en ce qui concerne la trésorerie, largement traitée par ailleurs. Le présent rapport des activités pour le mandat 2003-2006 s'attardera donc sur les autres responsabilités principales ainsi que sur différents mandats de travail et de représentation.

Le regroupement privé

La réforme de l'éducation est restée un sujet de réflexion du regroupement tout au long du dernier mandat. À cet égard, le regroupement a organisé, lors de sa réunion de mars 2004, une rencontre sur le thème de *L'organisation du travail au temps de la réforme scolaire*. À cette occasion, une conférence a été donnée par le coordonnateur de la mise à l'essai des programmes au ministère de l'Éducation du Québec. Cette conférence a été suivie d'une table ronde avec des panélistes provenant de syndicats affiliés à la FNEEQ et dont l'établissement faisait partie des écoles pilotes choisies par le MEQ. Par ailleurs, différents aspects de la réforme scolaire ont été à l'ordre du jour de plusieurs réunions du regroupement.

Dans le dossier de la profession enseignante, le regroupement a été plus particulièrement consulté sur trois questions importantes : la création d'un ordre professionnel, l'avenir de la profession enseignante et le débat entourant le projet de loi sur la divulgation des antécédents judiciaires.

En ce qui concerne la création d'un ordre professionnel, le regroupement privé a maintenu ses efforts pour contrer la création d'un tel ordre. À cet effet, il s'est doté d'un plan d'action dont les différents éléments ont été mis en œuvre. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a annoncé l'abandon du projet au printemps 2005. Le regroupement est satisfait de cette conclusion du ministre à laquelle il a contribué par son action.

À l'automne 2003, le Conseil supérieur de l'éducation sollicitait l'avis de la FNEEQ dans le cadre de ses travaux sur la profession enseignante. Le comité école et société a donc préparé un avis, dont le regroupement a approuvé les lignes directrices, et la commission consultative du Conseil supérieur de l'éducation a demandé à rencontrer la FNEEQ. Ce fut là une occasion où plusieurs préoccupations du regroupement privé ont pu être entendues. À ce titre, mentionnons le manque de valorisation de la profession, la formation des maîtres et l'accès à la profession ainsi que l'intégration des technologies de l'information et des communications. Toujours concernant le dossier de la profession enseignante, en octobre 2004, le regroupement a reçu monsieur Jean-Pierre Proulx, président du Conseil supérieur de l'éducation, qui est venu présenter l'avis du conseil sur la profession enseignante : *Un nouveau souffle pour la profession enseignante*.

Le regroupement s'est également impliqué dans le dossier concernant la déclaration des antécédents judiciaires par les enseignantes et les enseignants lorsqu'un premier projet de loi a été présenté. Plus tard, la FNEEQ fera une intervention conjointe avec la CSN en commission parlementaire sur cette question. Cette réglementation a été adoptée en juin 2005.

Au cours du mandat qui s'achève, le regroupement a été interpellé par une question touchant spécifiquement le réseau de l'enseignement privé, soit le financement public du réseau. Il a contribué très activement au débat qui a eu lieu sur cette question au conseil fédéral de juin 2005; débat qui a permis d'apporter des précisions importantes quant à la position de la FNEEQ.

Plusieurs négociations ont eu lieu au cours du mandat. Ces négociations se sont caractérisées par une attaque frontale sur la tâche et par le durcissement des positions patronales dans la foulée des ententes du secteur public sur les 32 heures de présence obligatoire à l'école. Voyant venir la vague, le regroupement privé avait adopté une résolution où il invitait ses syndicats à résister à l'importation du modèle du secteur public sur la tâche d'enseignement. À ce jour, le modèle dit des « 32 heures » n'a été introduit dans aucune des ententes signées par nos syndicats.

Toutefois, ce résultat n'a pu être obtenu que grâce à une lutte énergique et déterminée de nos syndicats pour lesquels les personnes conseillères syndicales ont accordé un soutien indéfectible. Cette lutte a été particulièrement difficile et éprouvante dans la négociation au Collège Saint-Sacrement de Terrebonne. En effet, après quelques jours de grève exercés par le syndicat, l'employeur a décrété un lock-out fin juin 2005 en menaçant de ne pas verser les paies d'été; rappelons que les enseignantes et les enseignants n'ont été de retour au travail que le 4 octobre suivant. De même, dans le conflit au Collège Notre-Dame-de-Lourdes, les enseignantes et les enseignants ont été mis en lock-out pendant trois semaines au printemps 2005 et ont dû faire face à une menace de fermeture de l'établissement le printemps suivant. La direction du collège est allée jusqu'à inviter les parents à inscrire leurs enfants dans d'autres écoles!

Notons enfin que des ententes ont été conclues dans douze établissements. Plusieurs négociations sont en cours et d'autres seront mises en chantier sous peu.

Trop souvent, ni le personnel, ni les parents n'ont de représentants dûment élus par leurs pairs sur les conseils d'administration de certains établissements d'enseignement privés. Les conflits de travail au Collège Saint-Sacrement de Terrebonne et au Collège Notre-Dame-de-Lourdes ont mis en évidence ce problème de gouvernance dans les écoles privées. C'est pourquoi le regroupement privé, conjointement avec le comité exécutif de la FNEEQ, a interpellé le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Jean-Marc Fournier, dans une lettre ouverte publiée dans *Le Devoir* et qu'il a entrepris des représentations politiques au MELS sur cette question.

Notre effort de syndicalisation s'est maintenu pendant le mandat 2003-2006 et cette fois, les résultats sont au rendez-vous. Quatre nouveaux syndicats du réseau de l'enseignement privé se sont joints à nous, portant ainsi à plus de 2 000 le nombre des membres du regroupement.

Les assurances et les régimes de retraite

La responsabilité de ce dossier est revenue au secrétariat général durant le mandat 2003-2006 au regard des syndicats des regroupements cégep et privé qui y adhèrent.

Le comité fédéral sur les assurances et les régimes de retraite (CFARR) a travaillé à une refonte complète du contrat d'assurance collective, d'abord en fusionnant en une seule police la protection de maladie de base du secteur public, celle du secteur privé et la protection de maladie complémentaire, les garanties d'assurance invalidité de courte et de longue durée et l'assurance vie. Le CFARR a ensuite procédé avec l'assureur à la réécriture du contrat d'assurance afin de faciliter sa consultation par le comité et les syndicats. Il a intégré au contrat tous les avenants qui s'étaient ajoutés depuis juillet 1999 et il a fusionné les textes des polices en un seul texte éliminant toute redondance ou contradiction des articles. Le contrat a également été modifié pour inclure des articles sur l'intégration des revenus de retraite pour une personne en invalidité, l'arbitrage médical, la possibilité de l'adhésion de chargé-es de cours au collégial et la protection des personnes mises en disponibilité relocalisées.

Par ailleurs, le CFARR, avec La Capitale, a convenu de rencontrer toutes les personnes invalides pour leur expliquer leurs droits quant à leur régime de retraite ainsi que les avantages d'appeler leur rente de retraite. Lorsque ces personnes invalides demandent leur rente de retraite avant d'atteindre 65 ans, ils libèrent une partie de la réserve constituée par l'assureur pour le paiement de ces primes, ce qui permet de retourner à la FNEEQ, sous forme de ristournes, les sommes non dépensées.

Le comité a également poursuivi ses liens avec l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement de la FNEEQ (AREF), car la FNEEQ est copreneur de leur police d'assurance. Enfin, le CFARR continue ses efforts de formation, sous la forme plus classique de sessions de formation, mais aussi d'une tournée dans les syndicats qui en ont fait la demande.

Le comité femmes

Une grande partie du travail du comité cette année a porté sur la problématique du harcèlement psychologique et de la violence au travail. Le comité femmes a donc poursuivi son mandat sur cette question en rédigeant un document intitulé *Harcèlement et violence au travail : Politique type, guide de prévention et d'intervention*, qui fut déposé au conseil fédéral de mai 2004. Pour sa réalisation, le comité a d'abord dû compléter la recherche documentaire qui avait été amorcée lors du mandat précédent. En parallèle, chacun des trois regroupements a été rencontré pour établir les éléments qui leur sont spécifiques, tant au niveau des manifestations que des facteurs de risque, ceci afin de nous assurer que le document reflète bien la réalité de l'ensemble des membres de la FNEEQ. Le comité femmes et le comité santé-sécurité-environnement ont uni leurs efforts pour élaborer une session de formation sur le harcèlement psychologique au travail et le travail syndical. Les principaux objectifs étaient de clarifier le concept de harcèlement psychologique au travail et aussi de déterminer des pistes d'intervention syndicale concernant la prévention et l'intervention sur cette problématique. Cette formation fut offerte à deux reprises à l'hiver 2006. De façon générale, les participantes et les participants ont souligné la pertinence et la qualité de son contenu.

La charte mondiale des femmes a été adoptée au Rwanda en décembre 2004 lors du 10^e anniversaire du génocide. Elle a entrepris sa tournée autour du monde à l'occasion de la Journée internationale des femmes, le 8 mars dernier à São Paulo au Brésil. Au terme de son périple au Burkina Faso le 17 octobre dernier, elle avait fait escale dans 53 pays et territoires des cinq continents, dont le samedi 7 mai 2005 à Québec. Des centaines de militantes et de militants de la CSN, dont les membres du comité femmes de la FNEEQ, ont participé à ce rendez-vous historique et ont accueilli et accompagné la Charte des femmes pour l'humanité sur un parcours de deux kilomètres menant à l'Assemblée nationale. Elles ont manifesté leur détermination et leur soutien aux revendications québécoises basées sur cinq grandes valeurs : l'égalité, la liberté, la solidarité, la justice et la paix. Dans le courant des activités liées à la Marche mondiale des femmes, nous avons fait circuler, avec l'appui des regroupements, la pétition contre la violence faite aux femmes. De plus, nous avons participé, à l'instar des autres fédérations et conseils centraux de la CSN, à l'exposition thématique qui eut lieu au 61^e Congrès de la CSN en juin 2005. Dans ce cadre, le comité a réalisé une courtepoinTE virtuelle intitulée « De la FNEQ à la FNEEQ ».

Le comité femmes de la fédération a apporté son appui militant et financier à plusieurs événements et activités visant la promotion de la condition féminine. Ainsi, le comité a travaillé activement à la vente de l'objet de solidarité avec les jeunes filles et les femmes afghanes (un carnet d'autocollants au coût de 10 \$ l'unité) en lien avec la campagne de la CSN pour mettre sur pied, pour ces dernières, des classes en Afghanistan. La FNEEQ a également participé aux bourses du concours *Chapeau les filles!* et de la Fondation Léa-Roback. Notons enfin que la FNEEQ est devenue membre de la Fédération des femmes du Québec et a assuré une présence lors des assemblées générales de cet organisme.

L'équipe salariée et la direction du personnel

Le secrétariat général a la responsabilité de l'équipe de personnes salariées, mais aussi de la direction du personnel et de l'application de la convention collective. L'équipe de travail se réunit de quatre à six fois par année, les réunions durant généralement deux jours. Elles permettent de discuter de la conjoncture politique de même que des événements propres à chacun des trois regroupements. Elles sont parfois une occasion de formation sur des thèmes touchant les relations du travail. Enfin, elles rendent possibles des discussions sur des enjeux importants pour la fédération et sur l'organisation de nos services auprès des syndicats.

Le mandat qui se termine a vu l'équipe travailler, conjointement avec le Service des ressources humaines de la CSN et le STTCSN, à une démarche de développement de l'équipe. Cet exercice visait à faire le point sur nos méthodes de travail, notre fonctionnement et l'orientation générale des services que les salarié-es fournissent à la FNEEQ et à ses syndicats affiliés. L'équipe de travail a ainsi déterminé des actions à entreprendre afin de corriger certaines lacunes. Ces actions seront inscrites dans le plan de travail de l'équipe pour le prochain mandat.

Le travail de l'équipe a aussi connu des changements profonds durant les trois dernières années. Le rôle central de la coordination de l'équipe a été renforcé, permettant ainsi un meilleur appui au travail des salarié-es et des élu-es de la fédération. De plus, nous avons entrepris de mieux organiser nos services directs auprès des syndicats, notamment en privilégiant le lien direct et continu entre la personne conseillère syndicale et les syndicats dont elle a la responsabilité. Des réunions entre salariés et élus œuvrant auprès d'un même regroupement se sont également instituées.

Enfin, le dernier mandat a aussi été marqué par la négociation en vue du renouvellement de la convention collective des salarié-es de la CSN. Les thèmes de la formation des salariés en lien avec le renouvellement de la main-d'œuvre et de la conciliation famille-travail ont été abordés de façon prioritaire.

Autres mandats de travail et de représentation

La personne élue au secrétariat général voit aussi à rencontrer d'autres mandats de travail et de représentation durant l'exercice de ses fonctions politiques. La participation au conseil confédéral est à ce chapitre un incontournable. En lien avec des priorités partagées par la CSN et la FNEEQ, la secrétaire générale est appelée à contribuer à différents dossiers confédéraux. Ainsi, elle a participé à la coordination de la condition féminine à la CSN, de même qu'au comité confédéral sur l'application de la convention collective avec le STTCSN.

3. ACTIVITÉS SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE

La première vice-présidente a la responsabilité du regroupement université, du comité fédéral sur la précarité, de la formation et de certains autres mandats de travail et de représentation.

Le regroupement université

Pour les syndicats du regroupement, le présent mandat fut marqué par une amélioration des conditions de travail et d'importantes augmentations salariales.

Après son affiliation à la FNEEQ, le Syndicat des tuteurs et des tutrices de la Télé-université a mené une longue négociation qui a permis d'améliorer substantiellement sa convention collective. Les membres ont obtenu de meilleures conditions de travail et de rémunération ainsi que leur intégration à la vie universitaire.

Dans la foulée du précédent mandat, les chargées et chargés de cours ont poursuivi la bataille du rattrapage salarial. Pour la première fois dans l'histoire du regroupement, les syndicats ont présenté une demande salariale commune et ont coordonné leurs actions. Cette cohésion combinée à une grande combativité leur ont permis d'obtenir des gains salariaux importants.

Ce cycle de négociation a été marqué par deux conflits. À l'Université Laval, après une grève de trois semaines, la convention a été révisée, un certain rattrapage salarial a été obtenu (21 %), les chargées et chargés d'enseignement ont vu leur statut consolidé et l'Université a reculé en ce qui a trait à ses demandes relatives aux exigences de qualification. À l'Université du Québec en Outaouais, sous prétexte de contraintes budgétaires, l'employeur refusait d'accorder la même augmentation salariale qu'à l'Université du Québec à Chicoutimi. Les chargées et chargés de cours de l'UQO, après deux semaines de grève et plusieurs jours de débrayage, ont réussi à obtenir le même règlement salarial qu'à l'UQAC, sauvegardant le principe de l'équité entre les chargées et chargés de cours du réseau de l'Université du Québec.

Ce cycle de négociation fut une réussite grâce au partage rapide de l'information durant la période intensive de négociation et entre les périodes de négociation. Les gains des uns ont pu servir de levier pour les autres. De plus, l'arrimage entre les actions locales et le démarchage politique de la coordination du regroupement, notamment à la Commission parlementaire sur l'avenir des universités, ont participé au succès de ce cycle de négociation. Le travail commun, la solidarité des syndicats et l'utilisation de la conjoncture nous ont permis de poursuivre notre lutte pour l'équité.

En avril 2005, le regroupement a tenu un Forum sur l'enseignement universitaire. Lors de ce forum, plusieurs ont constaté la survalorisation de la recherche. Dans ce contexte, les chargées et chargés de cours devront défendre la place de l'enseignement à l'université, car la valorisation de l'enseignement dans les universités mènera nécessairement à la valorisation de celles et de ceux

qui enseignent. Il faut également obtenir la reconnaissance des chargées et chargés de cours qui œuvrent en recherche et en création, des aspects de leur tâche non reconnus.

Dans un contexte où la recherche joue un rôle accru et où le corps professoral se renouvelle, le regroupement poursuivra sa bataille pour la reconnaissance de la contribution professionnelle, scientifique et pédagogique du corps des chargées et chargés de cours.

Le comité fédéral sur la précarité

Pour faire face aux nouvelles réalités du monde du travail, la fédération a donné au comité fédéral sur la précarité le mandat d'entreprendre une réflexion sur la vie syndicale. Des enquêtes ont été menées et un *Colloque sur la vie syndicale et ses conditions* a été tenu en janvier 2005. Ce colloque a permis de réfléchir sur le syndicalisme, et plus spécifiquement celui de la CSN et de la FNEEQ, dans un contexte où les valeurs sociales dominantes favorisent l'individualisme. Dans les circonstances politiques actuelles, il apparaît urgent d'accroître le pouvoir syndical. Il faut se préoccuper de la participation à la vie démocratique des syndicats, notamment de la relève, de l'accueil des nouveaux membres et de la précarité accrue du personnel enseignant.

La formation

La fédération a offert quinze sessions de formation, tel que le démontre le tableau ci-contre. Il est à noter que l'enquête sur la vie syndicale a révélé un fort taux de satisfaction à l'égard de ces diverses formations.

Sessions de formation durant le mandat 2003-2006	
9 et 10 octobre 2003	Assurances et RSA regroupements privé et cégep
16 et 17 octobre 2003	Agente et agent de griefs – niveau I tous les regroupements
27 et 28 novembre 2003	Agente et agent de griefs – niveau II tous les regroupements
26 et 17 février 2004	Santé mentale et organisation du travail (1 ^{re} partie) tous les regroupements
19 et 20 février 2004	négociation regroupement privé
29 et 30 avril 2004	Santé mentale et organisation du travail (2 ^e partie) tous les regroupements
11 et 12 novembre 2004	Retraite regroupements privé et cégep
25 et 26 novembre 2004	Agente et agent de griefs – niveau I tous les regroupements
3 et 4 février 2005	Analyse financière regroupement privé
31 mars et 1 ^{er} avril 2005	Agente et agent de griefs – niveau I tous les regroupements
17 juin 2005	Information regroupement université
1 ^{er} et 2 décembre 2005	négociation regroupement privé
26 et 27 janvier 2006	Violence et harcèlement au travail tous les regroupements
6 et 7 avril 2006	Information et mobilisation regroupement université
20 et 21 avril 2006	Violence et harcèlement au travail tous les regroupements

Des changements majeurs au Code du travail et le décret (loi 43) transformeront notre travail de représentation syndicale. Ainsi, lors de conseils fédéraux, deux sessions de formation ont été offertes par le Service juridique de la CSN sur le devoir de représentation (art. 47.2 du Code du travail).

Des modifications à la Loi sur les normes du travail et une préoccupation plus grande quant au harcèlement et la violence au travail ont incité la fédération à jumeler l'expertise des militantes et des militants du comité femmes et du comité santé-sécurité-environnement afin d'organiser une session de formation sur le harcèlement et la violence au travail, session dont nous avons fait mention plus tôt dans le présent rapport.

Autres mandats de travail et de représentation

La première vice-présidence a aussi la responsabilité de l'Association des étudiantes et des étudiants diplômés employés de McGill. À l'hiver 2003, les membres de ce syndicat ont exercé une grève d'une vingtaine de jours. Outre des gains importants, ils ont surtout réussi à abolir les écarts salariaux entre les auxiliaires d'enseignement des différentes facultés de l'Université McGill. L'association prépare actuellement sa prochaine négociation. C'est dans ce cadre que le syndicat a organisé un colloque sur les conditions de travail des étudiants salariés et a saisi cette occasion pour présenter le film *Declining by degrees*. Tout comme les chargées et chargés de cours, les étudiants salariés s'inquiètent de l'avenir de l'université en Amérique du Nord.

Outre la participation à certaines instances confédérales, la première vice-présidence participe à la Table des partenaires universitaires, au Réseau d'éducation publique et au COCAL (*Coalition of Contingent Academic Labor*). Ces divers réseaux sont constitués d'associations étudiantes et de syndicats des divers personnels œuvrant principalement dans les universités. Ces réseaux s'inquiètent de la présence de plus en plus grande du privé dans les universités et cherchent à obtenir une part plus importante de financement public. Ces divers groupes sont aussi très préoccupés par l'évolution des négociations de l'Accord général sur le commerce des services. À la lumière de ces préoccupations, nous cherchons à développer des alliances avec les partenaires québécois et canadiens.

4. ACTIVITÉS SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENTE

Les responsabilités principales de la deuxième vice-présidente au cours du mandat 2003-2006 étaient celles du regroupement cégep et du comité école et société. S'ajoutaient à cela le suivi du dossier de la formation professionnelle et technique ainsi que la participation, à divers degrés, aux autres activités de la fédération.

Un mandat chargé au regroupement cégep

Comme on peut le constater en lisant le bilan du regroupement cégep, le mandat qui s'achève a été très exigeant pour les syndicats du regroupement, qui ont été appelés à se mobiliser autour de trois grandes batailles : celle de la survie même des cégeps, celle des collèges en difficulté dans les régions et, finalement, celle de la négociation de la convention collective.

Le rôle joué par le regroupement cégep de la FNEEQ dans la bataille des cégeps a été capital, comme l'ont souligné les organisations syndicales qui ont mené cette lutte avec nous. Le niveau élevé de mobilisation de nos syndicats nous a permis d'exercer au cours de cette campagne un leadership important.

La coordination du regroupement a assumé à cet égard un rôle d'organisation de l'ensemble des travaux auxquels ont largement contribué le comité de négociation ainsi que le comité école et société. Elle a également représenté la FNEEQ auprès de la Coalition-cégeps et a participé, à ce titre, à ses travaux.

La coordination du regroupement a procédé à l'automne 2004 à une tournée de tous les syndicats du regroupement cégep, tournée qui avait d'abord pour but de tracer un portrait complet de l'état de la mobilisation dans nos syndicats, tant au regard de la bataille des cégeps qu'au regard de la négociation. Mais cette tournée se voulait également l'occasion d'échanges directs et fructueux avec les comités exécutifs sur des enjeux locaux et nationaux; elle a finalement permis de cerner concrètement la situation des programmes en difficulté dans tous nos syndicats. La coordination du regroupement a organisé et animé cette tournée, et elle s'est chargée d'en rédiger la synthèse.

La situation des cégeps en difficulté dans les régions inquiète la FNEEQ au plus haut point. Le regroupement a inscrit cette préoccupation dans ses demandes de négociation, conscient cependant du fait que nous ne disposons d'aucune autre prise que celle du démarchage politique sur le financement des cégeps.

Plusieurs réunions ont été tenues, en marge des travaux du regroupement, pour permettre de s'attaquer à ce problème de manière organisée. Une session de travail regroupant les syndicats des cégeps concernés a permis de dresser un plan d'action repris ensuite par le regroupement. La

mise en œuvre de ce plan comprenait la production d'un texte de référence, pouvant être utilisé ensuite lors d'actions régionales de sensibilisation, organisées de concert entre les syndicats et les conseils centraux. La CSN a été sollicitée en cours d'opération; des résolutions d'appui ont été adoptées lors du congrès et le groupe de travail en éducation de la CSN a organisé une journée de travail sur l'ensemble de la problématique. Comme le signale le bilan du regroupement, il reste beaucoup de travail à faire dans ce dossier; une rencontre tenue au mois de mai dernier a permis de faire concrètement le point et d'envisager différentes avenues pour poursuivre la campagne amorcée.

Une fois rassuré à court terme sur l'avenir des cégeps, le travail et les préoccupations du regroupement cégep se sont évidemment recentrés sur les négociations en cours avec le gouvernement. La coordination et la participation au comité de stratégie, la production de l'information sur la négociation, les contacts avec les syndicats, les tournées d'assemblées ainsi que toutes les tâches connexes à la négociation ont passablement occupé la coordination du regroupement.

Ce dernier a procédé deux fois, avec succès, à la recherche et à l'exercice de mandats de grève.

Nous connaissons tous le résultat de cette « pseudo-négociation », marquée par la mauvaise foi manifeste du gouvernement Charest. Malgré une mobilisation exemplaire qui, à de nombreuses reprises, a laissé toutes les chances à la négociation, malgré des démonstrations irréfutables de l'augmentation de la tâche, malgré des argumentations solides sur la pertinence de nos demandes, nous nous sommes heurtés à un gouvernement obtus et à sa méconnaissance manifeste de la réalité des cégeps.

Le décret de décembre 2005 a porté un dur coup au mouvement syndical. Toute la session hiver 2006 a été consacrée à marquer le coup de la loi 43 (projet de loi 142), à préparer un plan de riposte, mais aussi à finaliser l'entente nationale sur les matières locales, ainsi qu'à aplanir les nombreux problèmes d'interprétation qui se sont posés dans l'écriture des textes, conséquences d'un coup de force qui nous a, à toutes fins utiles, imposé une entente bâclée.

Tout au long de la négociation ainsi qu'au cours de la session qui s'achève, la coordination du regroupement a été appelée à gérer les relations intersyndicales, dans un contexte qui n'a pas toujours été facile. Nous avons préservé en tout temps l'intégrité des choix stratégiques du regroupement, et favorisé la meilleure cohésion possible avec les autres organisations syndicales dans la mesure où leurs propres choix stratégiques le permettaient. Des débats d'affiliation sont survenus dans les syndicats de la FAC et nous avons été sollicités de manière importante pour y prendre part; le regroupement cégep a chaleureusement accueilli le Syndicat des professeurs du Collège de Valleyfield, à la suite d'une longue réflexion de ce syndicat sur son affiliation.

Le comité école et société

Plus l'activité politique est intense et plus le comité école et société est sollicité. Au cours du mandat qui s'achève, le comité s'est réuni une quarantaine de fois pour se concerter et prendre en charge les travaux de recherche et d'écriture qui l'ont associé de près à toutes les questions qui ont interpellé la FNEEQ pendant les trois années du mandat.

Dès le début de ce dernier mandat, le comité école et société a écrit un mémoire sur la profession enseignante, contribuant à l'implication de la FNEEQ dans le débat sur la création d'un ordre professionnel. Un peu plus tard, au cours du conseil fédéral de décembre 2003, le comité a organisé une journée de réflexion sur l'autonomie professionnelle des enseignantes et des enseignants qui œuvrent en enseignement supérieur afin de faire face aux divers contrôles mis en place, en particulier ceux touchant l'obligation de résultat et la liberté d'enseignement.

Du côté des universités, le comité a préparé le *Mémoire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités* qui fut présenté à la fin de février 2004 à la Commission parlementaire sur l'avenir des universités. Ce mémoire reprend les positions officielles de la fédération et développe, en particulier, les thématiques suivantes : le rôle de l'État au soutien de l'université, le financement public comme garantie d'accessibilité et de la qualité de la formation, la valorisation de l'enseignement, la réussite des études universitaires, la place centrale des chargés-es de cours et le soutien aux universités en région.

Le comité a poursuivi les travaux entrepris lors du précédent mandat sur la réforme de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, en produisant deux documents d'analyse au cours de l'année 2005. Sur mandat du conseil fédéral, il a organisé à la fin d'avril 2006 des journées de réflexion sur la diversification des parcours et sur le financement de l'éducation.

Le comité a été, par ailleurs, très étroitement associé à toutes les activités de mobilisation entourant la défense des cégeps. Argumentaire pour soutenir les actions locales des syndicats, document de sensibilisation sur les cégeps en difficulté en région, mémoire pour le Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial, documents d'analyse sur les projets ministériels : le comité s'est souvent retrouvé au four et au moulin, mais il estime, comme en fait foi son bilan, avoir bien servi au cours des trois dernières années les intérêts de la FNEEQ.

ANNEXE 1

ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA FNEEQ (CSN) SUR LE PLAN INTERNATIONAL

Vous trouverez dans les pages qui suivent les différents bilans des comités fédéraux qui portent sur la période 2003-2006.

Le comité exécutif a cependant choisi de présenter de façon séparée les représentations internationales faites au cours du dernier mandat.

Les activités de représentation aux instances internationales comportent de toute évidence des retombées importantes pour le travail de plusieurs comités, mais elles ont aussi un intérêt fédératif. Pour ces raisons, il peut être difficile d'en faire relever le bénéfice à un comité en particulier.

Ainsi, la participation de Marie Blais, vice-présidente, au colloque de l'Internationale de l'Éducation (IE) sur l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) à l'automne 2004 comporte un intérêt pour le comité exécutif quant à la participation à une action intersyndicale internationale de manière concertée, mais aussi pour plusieurs comités. Par exemple, le comité action internationale de façon évidente, le comité école et société considérant l'impact de cet accord non seulement dans le secteur de l'éducation, mais également au titre du projet de société qu'un tel accord soutient, et aussi le comité fédéral sur la précarité, pour qui un recul sur le caractère public de l'éducation a pour conséquence directe une accentuation de la précarité et du travail occasionnel en éducation.

Nonobstant les retombées pour chacun des comités fédéraux et pour éviter les redites, nous avons convenu de présenter ici les différentes participations des membres du comité exécutif aux instances et activités internationales constituant les activités de représentation politique officielle, souvent associées à des instances délibérantes sur le plan international. Nous présenterons ensuite quelques éléments de réflexion concernant le prochain mandat. Ainsi,

- Caroline Senneville et Jean Trudelle ont participé au congrès de l'IE en juillet 2004 à Porto Alegre, au Brésil, à la suite duquel ils ont participé au Forum mondial sur l'éducation, qui se tenait au même endroit. Caroline Senneville était membre pour la FNEEQ du *Task Force* de l'IE sur l'enseignement supérieur. Jean Trudelle a été nommé le printemps dernier sur un comité similaire sur la formation professionnelle et technique;

- Marie Blais a représenté la FNEEQ au colloque de l'IE sur l'AGCS à l'automne 2004 à Paris. Elle a également participé à la V^e Conférence de l'IE sur l'enseignement supérieur en décembre 2005 à Melbourne, en Australie;
- Jean Trudelle a représenté la FNEEQ au congrès de la Confédération des éducateurs américains (CEA) durant l'hiver 2005 à Cancun, au Mexique, puis à la conférence trinationale sur l'éducation publique en avril 2006 à Oaxaca, au Mexique. Il a également représenté la FNEEQ au 3^e Sommet des peuples en novembre 2005, à Mar del Plata, en Argentine;
- Caroline Senneville a participé à la IV^e Conférence de l'IE sur l'enseignement supérieur en novembre 2003 à Dakar, en Afrique, et au comité consultatif syndical de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur la formation et l'emploi (OCDE), de concert avec la CSN, en novembre 2005 à Paris.

Force est de constater qu'au cours du mandat qui s'achève, les sollicitations de nature internationale ont gagné en nombre et en importance, ce qui soulève des questions quant au degré d'implication de la FNEEQ sur le plan international, au niveau du suivi qu'elle peut exercer de ces activités et des responsabilités de ce suivi entre les différents comités. Une telle réflexion doit nécessairement tenir compte des ressources de la FNEEQ, mais aussi de ses orientations politiques et de son champ de juridiction par rapport à la CSN notamment.

Actuellement, la FNEEQ est affiliée à l'IE¹ et à la CEA. Avant 2003, le dossier d'affiliation à l'IE était une responsabilité du comité action internationale. Depuis notre affiliation, la responsabilité de ce comité s'est élargie, ce qui a amené une réflexion sur les orientations du comité concernant les dons ainsi que les orientations stratégiques. Par ailleurs, les événements récents ont amené le comité à contribuer au rayonnement de la FNEEQ de manière plus large, comme on pourra le constater dans son bilan présenté dans les pages qui suivent.

Plusieurs dossiers prioritaires de l'IE ont des incidences sur le travail du comité école et société. La marchandisation de l'éducation, les orientations internationales en formation professionnelle et technique et la promotion de l'enseignement public sont au cœur du travail du comité et sont aussi traitées en priorité à l'IE. La présence au sein de l'IE d'organisations en provenance des États-

1 Extrait du procès-verbal du 25^e Congrès de la FNEEQ (CSN) qui s'est tenu du 30 mai au 2 juin 2000 :

« 6. Présentation du rapport du comité exécutif

14.2 Bloc – La place de la FNEEQ au Québec et dans le monde

Le Congrès fédéral propose que la FNEEQ :

- fasse les démarches nécessaires pour s'affilier à l'Internationale de l'Éducation de la Confédération internationale des syndicats libres et dans ce cadre, tisse des liens particuliers avec les organisations syndicales d'enseignantes et d'enseignants des pays de l'OCDE afin de développer avec celles-ci un échange d'informations, une compréhension commune des enjeux auxquels tous les systèmes publics d'éducation sont aujourd'hui confrontés dans les pays avancés et une élaboration de politiques et de campagnes communes en matière d'éducation; [...] »

Unis, ainsi que de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), offre toujours un certain intérêt à titre de caucus intersyndical capable d'influencer les orientations de l'IE.

Les dossiers mentionnés sont également importants pour la CEA. Mais ces questions se posent cependant de manière bien différente dans les pays d'Amérique du Sud, dont la plupart des organisations participantes à la CEA se retrouvent aussi dans le regroupement régional de l'IE.

Nous ne considérons pas la présente comme tenant lieu de bilan des retombées de notre participation à ces rencontres. Nous ferons le point durant le congrès sur ces aspects et les enjeux associés aux débats qui y ont eu lieu. Mais nous croyons opportun d'indiquer déjà comment nous pensons que le travail pourrait dorénavant mieux s'organiser :

- Les activités particulières qui peuvent générer une participation importante de la FNEEQ à l'étranger devraient être sous la responsabilité du comité action internationale, qui devrait chercher à susciter une bonne participation des membres et à maximiser les retombées dans les syndicats et aux instances fédérales;
- Le suivi des dossiers de l'IE pourrait être confié au comité école et société qui aurait la responsabilité de la préparation de la participation de la FNEEQ au congrès de l'IE ainsi que son apport aux dossiers connexes qui présentent pour la FNEEQ un intérêt particulier, en maximisant ici aussi la diffusion auprès des membres et des syndicats;
- Le suivi des activités internationales d'un autre ordre (CEA, Secrétariat continental des Amériques, conférences et colloques) devrait être une responsabilité du comité exécutif, et faire l'objet d'un examen au mérite de chaque activité pour laquelle la FNEEQ est sollicitée;
- Une réunion annuelle du comité école et société et du comité action internationale pourrait être organisée de sorte à élargir les réflexions et analyses, et à soutenir le comité exécutif dans le choix de ses orientations concernant la mondialisation.

